

Mouvement, phase des ajustements

Calendrier:

- saisie des vœux : du 3 juillet à 10h au jeudi 6 juillet à 9h
- CAPD: mercredi 12 juillet à 9h
- Groupe de travail « ajustements de rentrée » : mardi 29 août à 9h

Les TRS, les personnels intégrés dans le département, les personnels ayant sollicité une réintégration (détachement, disponibilité, congé parental, congé longue durée) doivent obligatoirement participé à cette phase des ajustements.

Les postes publiés correspondent à des postes entiers ou des postes fractionnés. Chaque enseignant doit classer par ordre préférentiel **tous** les postes correspondant à leur zone et compatibles avec leur quotité de service, c'est à dire tous les postes qui leur sont proposés dans la liste qu'ils reçoivent. Seuls les enseignants T1 et T2 peuvent ne pas classer les postes spécialisés s'ils ne le souhaitent pas.

Comment faire?

Se connecter sur l'espace dédié : https://e-prim21.ac-dijon.fr en utilisant son identifiant et son mot de passe académiques.

Les vœux sont saisis en ligne.

Les enseignants seront affectés en fonction des vœux exprimés lors de la saisie, dans l'ordre du barème. Les plus petits barèmes pourront n'obtenir aucun des postes proposés. L'administration souhaite les affecter sur des postes reconstitués ou sur des postes qui deviendraient vacants entre le 3 juillet et le 31 août. Le SNUipp-FSU 21 n'est pas d'accord avec cette méthode qui ne garantit pas l'équité de traitement : nous demandons que les dernières affectations du mois d'août soient traitées ensemble dans le respect de l'ordre des barèmes.

Barème : AGS + stabilité de poste + bonifications diverses = le même que lors de la première phase du mouvement.

En cas d'égalité de barème, les candidats sont départagés au nombre d'enfants de moins de 20 ans au 1er avril 2017, puis au plus âgé des candidats.

Pour permettre aux délégués du SNUipp-FSU 21 de suivre votre dossier et de vérifier les attributions des postes et le respect des barèmes, complétez ou créez votre e-dossier mouvement :

http://e-mouvement.snuipp.fr/21

Contact: 03.80.73.57.17 Adresse: 45 rue Parmentier 21000 DIJON

Mail: snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 18h. Mercredi : de 9h à 12h Site du SNUipp21 : http://21.snuipp.fr
de la FSU 21 : http://sd21.fsu.fr
Sites nationaux : FSU : http://www.fsu.fr

SNUipp: http://www.snuipp.fr